



Certains d'entre vous ont peut-être déjà été informés de la situation dont nous voulons vous parler par un courrier de leur éditeur.

Média Participations (Dupuis, Dargaud, Lombard, etc) annonce pour l'ouverture du prochain salon du Livre (le 25 mars) le lancement d'Iznéo, une plate-forme commerciale de bandes dessinées numériques.

Cette plate-forme se fixe des objectifs ambitieux : créer un véritable marché du livre numérique (en proposant à la fois du *streaming* et de la vente de fichiers pour *Reader*, *Iphone*, autres supports type PSP) et s'imposer comme un élément clé de la diffusion du numérique (en ouvrant son portail à toutes les maisons d'édition).

Ainsi à terme, même si pour l'instant quelques auteurs et quelques titres seulement sont concernés, chacun d'entre vous peut être impliqué et devoir collaborer, volontairement ou pas, avec Iznéo ce nouvel acteur du livre numérique avec qui votre propre éditeur aura pu traiter.

Malheureusement, les mauvaises habitudes ne changent pas.

Les auteurs dont les ouvrages vont être diffusés sur cette plate-forme dès son lancement sont d'ores et déjà mis devant le fait accompli : le choix des pages gratuites mises en *streaming*, la forme de diffusion, la forme de l'adaptation pour la numérisation de leur ouvrage, tout ceci a été décidé pour eux... et sans eux. Quant à la fixation de la rémunération qui reviendra aux auteurs, elle est simplement renvoyée à l'interprétation par l'éditeur des clauses du contrat signé. .

Ce qui est annoncé comme une révolution majeure dans la diffusion et la commercialisation de votre travail se fait... sans vous.

Si les auteurs ont cédé les droits dérivés « multimédia » (comme c'est le cas dans la plupart des contrats depuis les années 90), les éditeurs estiment –selon nous à tort- que cela leur donne le droit d'exploiter vos BD sous forme numérique sans aucune discussion ou négociation avec vous.

Si les auteurs n'ont pas cédé les droits numériques ou dérivés « multimédia », les éditeurs les invitent à « signer un avenant à leur contrat ». Comme d'habitude, une grande opacité règne dans les rémunérations des différents intervenants (Iznéo en tête, dont on ignore, avec certitude, quel pourcentage cette société qui appartient au groupe Média Participations prendra en plus du pourcentage de votre maison d'édition) et il faudra s'armer de courage et de patience pour négocier quoi que ce soit.

Cela ressemble à s'y méprendre à un passage en force.

Le Groupement des Auteurs de Bande Dessinée du Snac va sans tarder prendre contact avec Média Participations pour lui faire part de son désaccord sur la méthode et nos questions et revendications sur le fond. Nous vous informerons bien évidemment de l'évolution de ce dossier.

D'ici là, nous attirons votre attention sur différents points « pratiques » :

Tout d'abord vous pouvez refuser que vos œuvres soient diffusées sur ce portail.

Vous avez signé un contrat pour que votre éditeur publie un livre, cela ne l'autorise pas à faire tout et n'importe quoi avec votre travail, même si l'éditeur « a les droits ».

Si vous n'êtes pas d'accord, commencez par dire non. Il sera toujours temps de changer d'avis plus tard mais cela contraindra votre éditeur à dialoguer et négocier avec vous pour que vous obteniez des précisions et des garanties.

Suivant le périmètre des droits que vous avez cédés dans vos contrats (droits numériques cédés ou pas, droits dérivés multimédiacédés ou pas) et les termes exacts de ces contrats, vous aurez plus ou moins d'arguments pour empêcher la diffusion. N'hésitez pas à solliciter le Snac qui examinera avec vous vos contrats et vous conseillera.

Au pire, votre éditeur passera outre votre refus, mais ce sera à ses risques et périls si vous estimez que votre droit moral n'est pas respecté.

Si vous acceptez le principe de cette diffusion.

Dans la mesure où l'exploitation de vos œuvres sous format numérique passe par une adaptation de vos ouvrages, il est légitime que vous demandiez à valider ces adaptations.

Avez-vous envie que votre bande dessinée soit lue sur un *Iphone* ? Vos cases vont-elles être recadrées, épurées pour des raisons techniques ? Vos pages vont-elles être découpées ou remontées ? Votre BD va-t-elle être reformatée de fond en comble et pigmentée de liens hypertextes, associée à du son ou à des images ou à de la pub ? Toutes ces questions sont légitimes et votre accord est nécessaire.

Encore une fois, dites formellement –par lettre recommandée si besoin– non si vous n'êtes pas d'accord. L'éditeur pourra passer outre, mais ce sera à ces risques et périls puisqu'un recours pour atteinte au droit moral pourra alors être envisagé.

Enfin, nous vous rappelons que les rémunérations proposées sont, comme toujours, négociables.

Nous vous invitons en particulier à demander à votre éditeur d'inscrire dans vos contrats le principe d'une information obligatoire sur la répartition des coûts dans le prix de vente d'un livre numérique, pour pouvoir juger par vous-même de la part qui vous sera réservée. Nous vous conseillons même de demander éventuellement un minimum garanti (c'est-à-dire une somme précise : x centimes d'euro) par *streaming* ou par téléchargement. Vous aurez sans doute des surprises et d'autres questions à poser en découvrant cette répartition...

Si votre rémunération vous paraît insuffisante, vous pouvez la renégocier ou refuser l'offre d'avenant à votre contrat que propose votre éditeur.

Entendons-nous bien : il ne nous appartient pas et ce n'est pas notre propos de juger la pertinence éditoriale de ce projet. Nous sommes favorables au principe du développement d'une offre numérique payante à un prix attractif. Mais il serait temps que cette offre se fasse en concertation avec les auteurs. **Parlez-en autour de vous, interrogez vos éditeurs, informez-vous, et refusez ce qui ne vous semble pas équitable** : ne laissez pas s'installer dans le commerce du livre numérique des usages sur lesquels il sera difficile, voire impossible, de revenir, et qui seront donc les règles du jeu de demain, le seul auquel vous serez éventuellement associé comme joueur.

La partie se joue maintenant.

Les membres du comité de Pilotage du Groupement des Auteurs de Bande dessinée du Snac.